

Pensons au Tri pendant nos Fêtes

A l'occasion de nos fêtes de fin d'années, n'oublions pas les bons gestes à adopter.

Les fêtes de fin d'année sont de merveilleux moments mais ils génèrent aussi un pic considérable dans la production de déchets (alimentaires et décoratifs). Nous devons apporter une attention toute particulière lors du tri concernant les produits consommés inhabituels lors de cette période (papiers cadeaux, emballages cartons, etc..).

Le mobilier, les sapins de Noël sans décoration, les cartons d'emballages et les déchets électriques et électroniques hors d'usage, les films plastique et gros volumes de polystyrène se déposent en déchetterie.

Adopter le tri sélectif au quotidien est plus que jamais la résolution à prendre et à garder.

AU 1^{ER} JANVIER 2024 PENSONS AU TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS : TOUS MOBILISÉS POUR VALORISER CES RESSOURCES ENCORE TROP GASPILLÉES

Les biodéchets, c'est-à-dire les déchets alimentaires tels que les pelures de légumes, les restes de repas ainsi que les déchets verts essentiellement issus des activités de jardinage, représentent près d'un tiers des poubelles d'ordures ménagères des Français. Les biodéchets sont constitués de 60% d'eau environ. Les brûler dans les incinérateurs est un non-sens écologique. Les enfouir nécessite des adaptations techniques coûteuses pour éviter des problèmes d'émissions de GES (méthane notamment) et de pollutions des sols. Les biodéchets représentent 1/3 des poubelles ordures ménagères. Il est capital de les séparer pour les valoriser et réduire le tonnage de nos poubelles.

Pour 2024 prenons les bonnes résolutions, Trions.

Michel LOUIS, Vice-Président en charge du service des Ordures Ménagères, et l'ensemble du personnel du service vous souhaitent de très bonnes fêtes.

Cycle de vie du compost

